

Règlement intérieur Gîte " La Gordonière" – 2019

Pour faciliter votre séjour, nous mettons à votre disposition notre règlement intérieur. Il permet d'avoir un repère en cas de difficulté pendant votre séjour. Nous vous rappelons que la signature du contrat de location vous engage sur les conditions générales et particulières de location ; sur le règlement intérieur du Gîte La Gordonière ; et la "Charte d'utilisation de l'Internet".

Article 1 – Durée de location

Le gîte La Gordonière vous est loué pour une période définie lors de la réservation selon les conditions exposées sur votre contrat de location. Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 2 – Arrivée / Départ

Il est recommandé aux utilisateurs d'informer de leur heure d'arrivée et de départ le plus tôt possible. Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir les propriétaires du gîte par téléphone au 06.10.92.64.69 ou au 06.15.68.23.22.

Il est demandé de respecter l'heure de départ prévu au contrat, attention le temps passé au ménage doit se faire avant l'heure de départ.

Article 3 – Utilisation des lieux

Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Le client assurera lui-même le contrôle des incidences nées de la manifestation ou de sa location aux abords du gîte.

En cas de conflit et ou de plainte, le Gîte La Gordonière se réserve le droit d'exclure les clients du gîte.

Article 4 – Mise à disposition du Wifi

Le Wifi du Gîte est mis à disposition gratuitement et vous pouvez y accéder facilement en entrant votre adresse mail lors votre connexion.

Merci de lire et prendre en compte la "Charte d'utilisation d'internet" disponible sur demande et jointe au classeur de bienvenue du gîte.

La signature de votre contrat de location vous engage systématiquement sur cette Charte.

Article 5 – Inventaire du matériel mis à disposition

Nous mettons à votre disposition tout le matériel suivant. Nous vous demandons d'en prendre soin et de nous signaler toutes casses ou détériorations constatées à l'arrivée ou durant votre séjour.

La Cuisine :

- _ 1 Table avec 4 à 5 chaises
- _ Lave-Vaisselle, Réfrigérateur + Congélateur, Micro-onde, Four (2 grilles et 1 lèche frite), Plaque 4 feux Induction (avec hotte aspirante), 1 cafetière électrique, 1 grille-pain, 1 bouilloire, 1 mini robot mixeur, 1 autocuiseur,
- _ 3 Casseroles, 2 Poêles, 3 couvercles plastique, 2 couvercles inox, 2 poignées à casseroles, 1 fait-tout, 1 essoreuse à salade, 1 passoire, 2 planches à découper, 1 plateau plastique, 1 plateau métallique, 1 dessous de plat, 1 râpe, 12 assiettes plates, 12 assiettes creuses, 12 assiettes à dessert, 4 ramequins, 12 verres à pied, 12 verres ordinaires, 12 verres apéritifs, 1 pichet, 2 plats creux, 2 saladiers, 1 plat à tarte, 1 moule à cake, 1 plat plat, 4 bols, 4 mugs, 4 tasses avec soucoupes, ..., 12 fourchettes, 12 cuillères à soupe, 12 cuillères à café, 12 couteaux, 12 Couteaux à viande, 2 couteaux cuisine, 1 couteau à Pain, 1 couteau à huître, 1 économiseur, 1 tire-bouchon, 1 ouvre-boîtes, 1 ciseau, 1 casse noix, des couverts à salade, 1 louche, 1 fouet, 1 spatule en bois, 1 grande cuillère plastique, 3 spatules plastique, , 1 verre gradué, 1 presse-agrumes, 2 boîtes hermétiques plastique,
- _ 2 Torchons, 1 éponge, 1 sac poubelle

Buanderie :

- _ Aspirateur, Lave-Linge, Sèche-Linge, Fer et Table à repasser, Barbecue Electrique
- _ Tancarville, 2 vases, 2 Transats
- _ Balais, Seau, Bassine, Panier de Linge, pinces à linge, pelle/balayette
- _ Serpillères, Produits Ménagers et chiffons

SALON :

- _ 1 Canapé avec 5 coussins et 1 banquette

- _ 1 table basse
- _ 1 télévision
- _ 1 Radio/CD
- _ 3 jeux de société
- _ 1 plaid
- _ 1 Poêle à bois avec coffre à bois et 3 ustensiles et gant
- _ Documentations touristiques

L'extérieur (la cours) :

- _ 1 table de jardin avec 6 chaises
- _ 1 parasol (merci de tenir celui-ci fermé quand vous ne vous en servez pas)
- _ 1 pied pour le barbecue électrique
- _ 1 portique pour enfants

Dans chaque chambre :

- _ DRAPS FOURNIS pour chaque couchage
- _ 1 chambre avec lit 160cm et 1 chambre de 2 lits de 90cm
- _ 1 lampe de chevet par personne
- _ 1 Télévision dans chaque chambre

Salle de bain :

- _ Linge de toilette (En OPTION : 5€/personnes - lot comprenant : 1 Drap de bain, 1 serviette, 1 gant)
- _ 1 Sèche-cheveux
- _ 1 poubelle et 1 marche pliable

Equipement Bébé (GRATUIT sur demande) :

- _ 1 Lit parapluie avec matelas et drap housse
- _ 1 baignoire sur pied _ 1 tapis à langer
- _ 1 chaise haute
- _ 1 barrière d'escalier

Article 6 – Le Forfait Ménage :

Le forfait ménage s'applique en fin de séjour, celui-ci est déterminé par la propreté du gîte, et est d'un montant de 40€.

Le forfait ménage ne comprend pas le rangement des salles, le nettoyage et rangement de la vaisselle, et le rangement et nettoyage de la cuisine (four, micro-onde, frigo ...) , rinçage de la douche et du WC, cela reste à votre charge pendant le séjour.

Si vous ne souhaitez pas prendre ce forfait ménage, veuillez rendre les lieux tel que vous les avez trouvés à votre arrivée : Nettoyez cuisine (intérieur et extérieur du four, réfrigérateur/congélateur, micro-onde, plan de travail ...) salle de bain et WC, table de jardin ..., draps retirés et déposés dans le bac à linge de la buanderie ; les sols devront être aspirés et lavés/serpillés. Si nous estimons que la propreté du gîte n'est pas acceptable, nous devons alors vous appliquer le forfait ménage. (Supplément de 10€ pour l'entretien du poêle à bois.)

Article 6 – Les Animaux

Notre gîte accepte nos amis les animaux (chat et chien, 2 animaux maximum) en supplément de 15€ par animaux. Pour qu'il en reste ainsi et pour le respect de chacun, merci de suivre ces quelques règles : interdiction pour eux de monter à l'étage, de dormir dans la literie ou sur le canapé ; toutes détériorations causées resteront à votre charge ou prises sur la caution. Merci de ramasser les excréments de vos animaux dans la cours avant votre départ et d'aspirer les poils éventuellement collés sur le canapé ... (et cela même si vous prenez le forfait ménage).

Pour information, 3 poules, 3 canards et une chèvre se promènent à proximité du gîte (grillagé), nous déconseillons donc notre gîte aux animaux qui ne supporteraient pas la cohabitation avec eux ; nous déclinons toute responsabilité d'un éventuel accident possible.

Article 7 – Consignes de sécurité et de bienveillance

_ En cas d'utilisation du Poêle à Bois, nous vous rappelons que pour votre sécurité et éviter tout incendie, vous devrez maintenir fermée la porte du poêle en permanence, ne pas surcharger celui-ci de bois, éteindre toute cendre ou braise tombant ou s'envolant de celui-ci quand vous ouvrirez la porte, ne rien mettre dedans autre que du bois, tenir à l'écart (à plus de 1m50) la caisse de bois, la banquette ou autres matériaux. Attention aux risques de brûlure surtout pour les enfants.

- _ Une barrière d'escalier est disponible afin d'éviter les chutes de vos enfants dans celui-ci
- _ Ne laisser jamais vos enfants sans surveillance, notamment à l'étage ou à l'extérieur (sur le portique de jeux)

- Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur du gîte.
- En cas d'urgence, avertir les secours ou les propriétaires rapidement.
- Les numéros d'urgence sont notés dans le classeur d'accueil (18 pour les pompiers, 15 pour le Samu, 17 pour les gendarmes, 112 pour les services d'urgence par téléphone portable).

Article 7 – Parking

Jusqu'à deux voitures pourront être garées sur le parking privé du gîte se trouvant à l'entrée le long du grillage, en prenant soin de ne pas obstruer le passage.

Article 8 – Ordures ménagères

Des poubelles sont mises à disposition pour les déchets à l'extérieures du gîte, le long de la maison à côté de la boîte aux lettres. Pour le tri sélectif, les verres et les papiers-journaux seront à déposer dans les conteneurs prévus à cet effet sur Challans ou St Christophe du Ligneron (Nous consulter pour les lieux). Pour les emballages carton – plastique – métal, un sac jaune vous est fourni et vous pourrez déposer celui-ci à côté des conteneurs poubelles. Il vous est demandé de ne rien laisser dans les poubelles du gîte et de les rendre propre.

Article 10 – Eau, électricité et chauffage

La fourniture de l'eau est incluse dans le prix de la nuitée. Nous vous remercions de ne pas laisser couler l'eau inutilement.

L'électricité et le chauffage n'étant pas inclus à la location, un relevé du compteur à votre arrivée et avant votre départ est effectué. Pour calculer le montant de votre consommation durant votre séjour, nous nous basons sur votre consommation relevée au compteur général, déduction faite de 8k Wh par jour pour consommation courante et multiplions celle-ci à la base tarifaire d'EDF en vigueur. La consommation due est à régler le jour de votre départ. Pour économiser l'électricité et le chauffage pensez à éteindre les lumières lorsque vous quittez une pièce, veillez à ne pas laisser les portes et fenêtres ouvertes trop longtemps, couper le chauffage au convecteur lorsque que vous aérez la pièce et éviter de surchauffer !

Vous disposez également d'un Poêle à Bois, merci de nous avertir avant votre arrivée si vous souhaitez vous en servir, afin que nous vous préparions votre 1ère flambée OFFERTE et caisse de bois (**15€ la caisse de bois**) . Vous devrez suivre les consignes de sécurité énumérées dans l'Article 7. Vous devrez vider les cendres du poêle avec la pelle dans le seau prévus à cet effet (attention que celles-ci est bien refroidit), et de laisser ce seau à l'extérieur ; ainsi que nettoyer les vitres à l'aide de sopalin et du produit adapté (si vous ne souhaitez pas vous occuper de l'entretien du poêle à bois à votre départ, nous vous proposons ce service pour 10€)

Article 11 – Téléphone

Il n'y a pas de téléphone prévu dans le gîte, mais pour toutes urgences vous pouvez venir frapper ou sonner chez les propriétaires.

Article 12 – Panne ou dysfonctionnement – Dégâts causés

En cas de panne, veuillez nous contacter. Nous déciderons ensemble de la marche à suivre et ferons au mieux pour remédier au plus vite à la situation. En aucun cas vous ne pourriez solliciter le remboursement de dépannage ou réparation dont vous auriez pris seul l'initiative.

Nous vous demandons de bien vouloir nous signaler tous problème technique ou casse dès votre arrivée, ainsi que toutes casses causées durant votre séjour.

Tous dégâts ou détériorations causés par vous-même durant le séjour, seront retenus sur la caution ou pris en charge par votre Assurance responsabilité civil.

Article 13 – La signature du contrat

La signature du contrat de location valide la prise de connaissance du règlement intérieur, des conditions générales de location et de la charte sur l'utilisation de l'internet. Aucune négociation tarifaire sera possible après signature. Le non-respect des consignes de sécurité, des engagements contractuels, du règlement intérieur donnent droit au gîte La Gordonière à un arrêt immédiat de la location sans remboursement comme il est stipulé dans les conditions générales de location.

Nous vous souhaitons un agréable Séjour !!!